

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 AVRIL 2014**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 29 avril deux mille quatorze à dix neuf heures, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

MM. LE CAM Gilles, GUENOT Robert, DALLEMAGNE Gérard, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme ABOULIN Christine, Mme CADOUX Monique, M. DRUART Sébastien, M. AGBEKODO Frédo, Mme GONSARD Chantal, M. MAKOWSKI Bruno, M. FEYTE Jacques, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle, Mme DROT Sylvaine, M. PIERSON Michel

Pouvoirs : Mme MERCERON Francine à Mme CADOUX Monique, Mme BERIDOT Cordélia à M. DEMARIGNY Fabrice, M. LENEVEU Yann à M. GUENOT Robert, Mme BRIE Nelly à M. DRUART Sébastien.

Absente : Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure.

M. DALLEMAGNE Gérard est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 11/04/2014 est adopté à l'unanimité.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose 5 adjoints au Conseil municipal, précisant que le nombre des adjoints au maire ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le nombre de 5 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part de la demande présentée par la préfecture du Val d'Oise auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, en application des articles L.248 et R.119 du code électoral, aux fins d'annulation de l'élection des cinq adjoints au maire du 4 avril 2014.

En effet, les adjoints au maire sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel dans les communes de plus de 1 000 habitants, c'est pourquoi, il doit être procédé à une nouvelle élection au scrutin de liste.

Monsieur le Maire propose: M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BERIDOT Cordélia (liste 1).

Jacques FEYTE propose : Michelle FOUQUE-DUVAL, Sylvaine DROT et lui-même (liste 2).

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire : 1 bulletin blanc

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- Liste 1 : 14 voix.
- Liste 2 : 3 voix.

Ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, Mme BERIDOT Cordélia.

Madame Sylvaine DROT interroge Monsieur le Maire sur la nécessité de nommer 5 adjoints alors qu'ils étaient 3 au précédent Conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que pour les communes de 1 000 habitants, et Neuville en compte un peu plus de 2 000, la réglementation prévoit 19 conseillers municipaux et le nombre d'adjoints au Maire ne peut être supérieur à 30% de l'effectif du Conseil municipal, compte tenu de ce calcul, il propose donc de désigner 5 adjoints au maire.

Monsieur le Maire précise qu'il dispose de trois hommes, forts de leurs compétences et de leur disponibilité et pour que la parité soit respectée, il est nécessaire d'avoir deux femmes.

Pour ce qui est du montant des indemnités du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire souligne que la répartition a été faite de manière à conserver une réserve si besoin il y a.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que, dans la limite des taux maxima (en % de l'indice 1015), le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Il précise que l'octroi de l'indemnité à un adjoint est toujours subordonné à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose en particulier d'avoir reçu une délégation du maire sous forme d'arrêté.

Considérant que cette indemnité est due à compter du 29/04/2014, Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Maire		Adjoint	
37 %	1 406,54 €	16,5 %	627,24 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 17 voix pour, 1 abstention, approuve les taux de 37 % d'indemnité pour le Maire et 16,5 % d'indemnité pour les adjoints et le versement à compter du 29/04/2014, comme ci-dessous précisé.

NOM - PRENOM	FONCTION	Taux	MONTANT DE L'INDEMNITE
LE CAM Gilles	Maire	37 %	1 406,54 €
GUENOT Robert	1 ^{er} adjoint	16,5 %	627,24 €
DALLEMAGNE Gérard	2 ^{ème} adjoint	16,5 %	627,24 €
MERCERON Francine	3 ^{ème} adjoint	16,5 %	627,24 €
DEMARIGNY Fabrice	4 ^{ème} adjoint	16,5 %	627,24 €
BERIDOT Cordélia	5 ^{ème} adjoint	16,5 %	627,24 €

Le budget annuel des indemnités des élus pour l'année 2014 se décompose ainsi (janvier, février, mars) + mai jusqu'à décembre) : $(3 \times 4\,143,60) + (8 \times 4\,542,76) = 48\,772,85 \text{ €}$.

Le budget proposé par le maire reste dans l'enveloppe du budget prévisionnel validé par le Conseil municipal du 7 février 2014.

BUDGET FORMATION POUR LES NOUVEAUX ELUS

Monsieur le Maire propose un budget de formation pour les nouveaux élus expliquant que la réglementation a évolué dans de nombreux domaines et que la gestion des affaires de la commune nécessite une formation adaptée aux fonctions des nouveaux élus. Il précise que le montant de ces dépenses ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée le vote du taux de 8 % du montant total des indemnités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix pour, 3 abstentions, approuve le taux de 8 % du montant total des indemnités pour le budget formation des nouveaux élus.

INFORMATIONS DIVERSES

Bruno MAKOWSKI

Informe que la brocante s'est bien déroulée et remercie les bénévoles qui étaient présents.

Gilles le CAM remercie tout particulièrement Michel PIERSON pour sa présence dès 5h00 du matin.

Gilles LE CAM

Informe qu'il a présenté, avec Gérard DALLEMAGNE, un exposé sur le cycle de l'eau potable et des eaux usées aux enfants de l'école Gustave Eiffel qui se sont montrés très intéressés.

Michel PIERSON

Informe qu'il était présent à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et aimerait connaître la position de notre commune lors de ce vote.

La séance est levée à 19h45.